

Autorisation de débit de tabac

Conditions:

- Avoir une bonne moralité et une bonne conduite permettant l'exercice du commerce
- Répondre aux conditions exigées par la circulaire du ministère des finances

Pièces:

- Une demande au nom du gouverneur territorialement compétent
- Une copie de la carte d'identité nationale
- Un contrat de location ou une attestation de propriété du local
- Un bulletin n° 3
- Une attestation de prévention, tout en respectant les conditions mentionnées dans le cahier des charges relatif à la détermination des conditions générales de conformité des locaux

Lieux de dépôt du dossier:

- La délégation territorialement compétente

Délais

- Dans un délai de deux mois à compter de la date de dépôt du dossier au siège de la délégation.